

La FSPF ne signera pas la baisse des ressources de l'officine

L'Assurance maladie propose aujourd'hui une diminution des ressources de l'officine pour les 5 années à venir.

L'enjeu n'est pas simplement la rémunération du pharmacien, mais le maintien de la pharmacie de proximité, la poursuite du développement de la qualité de l'acte pharmaceutique et la préservation de 120 000 emplois non délocalisables.

En proposant, lors de l'ultime séance de négociation d'hier, une enveloppe de 215 millions d'euros pour faire évoluer les honoraires et 65 millions d'euros pour de nouvelles missions, l'Assurance maladie n'a pas voulu répondre aux besoins vitaux de la pharmacie d'officine. Pire, cette proposition est inférieure à la base de travail avancée par elle début avril.

Pour faire face à près de 370 millions d'euros de perte de ressources liée aux baisses de prix sur la période 2017-2021, à 255 millions d'euros d'augmentation de charges salariales (sans tenir compte de l'augmentation naturelle des autres charges), c'est un soutien bien supérieur dont avaient impérativement besoin notre réseau et nos TPE.

Au final, l'Etat va reprendre d'une main avec les baisses de prix, plus que ce que l'Assurance maladie donne de l'autre.

La proposition présentée intègre des missions nouvelles qui s'avèreront chronophages, ne seront pas à la portée de toutes les officines et demanderont du travail supplémentaire. Les entretiens relatifs aux AVK et à l'asthme ont apporté sur la précédente convention 2 millions d'euros sur les 30 millions programmés.

Aucune profession ne pourrait accepter de signer en faveur d'une baisse de sa rémunération assortie d'une augmentation de sa charge de travail.

Après 5 mois de négociations, les présidents des syndicats départementaux de France et d'Outre-mer se sont exprimés, ce matin, à 90 % contre la signature des avenants conventionnels.

L'assemblée générale de la FSPF a jugé les propositions de l'Assurance maladie définitivement INACCEPTABLES et n'engagera pas la profession dans un marché de dupes. La pharmacie d'officine avait besoin d'un investissement sécurisé: l'Assurance maladie a proposé des mesures économiques insuffisantes, des garanties illusoires et tardives (la clause de sauvegarde n'intervient pas avant 2021 et les mesures compensatoires ne bénéficieront aux officines perdantes qu'en 2019 et 2020) et des objectifs difficilement atteignables notamment sur les missions.

Signer cet avenant conventionnel revient à accepter une perte de ressources de plus de 345 millions d'euros pour le réseau, alors même que la précédente convention, jugée par certains insuffisante, a apporté 300 millions d'euros.

La FSPF a souhaité donner toute sa chance à la négociation mais avait clairement exprimé les besoins indispensables du réseau. C'est une décision difficile, eu égard à la situation de certaines officines, mais responsable. Elle marque le refus pour notre profession de la politique du moins pire et de la renonciation.

L'assemblée générale de la FSPF appelle l'Uspo à la rejoindre et à ne pas signer la diminution programmée des ressources officinales. Unis, les syndicats représentatifs pourront se retirer de la convention et rouvrir une nouvelle période de négociation.

La mobilisation de tous sera nécessaire pour préparer une rentrée combative parce que nos revendications sont légitimes.